



Une entreprise peut-elle être caution pour un salarié

Par **steph75**, le **26/04/2008** à **07:21**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si mon entreprise peut être caution pour moi ?

Je souhaite prendre une location immobilière, mais n'ayant pas de caution c'est très difficile, mon employeur propose que l'entreprise soit caution, mais il n'est pas sûr de la faisabilité juridique, est-ce que c'est possible ?

Et si oui comment ?

Merci de votre réponse

Par **Thierry Nicolaidès**, le **28/04/2008** à **11:01**

Cher Monsieur

Il n'y a aucune interdiction pour une entreprise d'être caution d'un de ses salariés, sauf s'il est le principal actionnaire de sa société où s'il est également dirigeant

Thierry Nicolaidès